



DUERP–PAPRIPACT : face aux risques psychosociaux, l'UNSA Douanes DIPA demande des actes

Compte rendu du GT DUERP DIPA du 16 septembre 2026

Le groupe de travail du 16 septembre 2026 consacré au DUERP et au PAPRIPACT de la DIPA devait permettre de confronter le recensement des risques professionnels aux réponses concrètement apportées dans les services.

En ouverture de la réunion, l'UNSA Douanes DIPA a tenu à remercier très sincèrement les agents du pôle prévention. Par leurs actions quotidiennes, leur écoute et leur disponibilité, ils constituent la pierre angulaire de la prévention à la DIPA. Ils recensent les risques, accompagnent les services, évaluent les situations de travail, formulent des préconisations, suivent les actions et assurent la gestion des formations, malgré un outil Prev'Action que nous estimons peu intuitif.

Ce travail est essentiel. Mais la meilleure évaluation des risques reste celle qui débouche sur des améliorations concrètes, financées, programmées et visibles par les agents.

Car un risque recensé n'est pas encore un risque traité.

Un décalage préoccupant entre les risques et les actions

Le DUERP comporte 746 lignes correspondant à 745 risques distincts. Le PAPRIPACT comprend 173 actions, mais seulement 20 sont déclarées réalisées. Quatre-vingt-deux restent à lancer et 69 sont encore en cours. Plus préoccupant encore, aucune action ne comporte de coût estimé, 172 actions sur 173 n'ont pas d'échéance et aucun véritable indicateur ne permet de mesurer leur efficacité. Dans ces conditions, il devient difficile de connaître les priorités, de suivre les retards et de vérifier qu'un risque a réellement été supprimé ou réduit.

Une action sans échéance est un report.

Une action sans financement reste une promesse.

Un PAPRIPACT sans moyens devient un catalogue d'intentions.

Pour l'UNSA Douanes DIPA, les moyens de la prévention doivent être clairement identifiés. Les crédits directionnels, les crédits immobiliers et, lorsque cela relève de ses compétences, le budget de la Formation spécialisée doivent être mobilisés en priorité pour supprimer les risques à la source ou, lorsque cela n'est pas immédiatement possible, pour les réduire et protéger les agents.

Les risques psychosociaux au cœur de nos préoccupations

La principale alerte concerne les risques psychosociaux.

Le DUERP en recense 176, soit près d'un quart de l'ensemble des risques. Parmi eux, 37 présentent une cotation élevée de 12 et 29 ne sont reliés à aucune action du PAPRI Pact.

Vingt actions seulement concernent directement les RPS. Douze sont en cours et huit restent à lancer. Aucune n'est déclarée réalisée.

Le constat établi au niveau ministériel se retrouve donc pleinement à la DIPA : sous-effectifs, postes vacants, surcharge de travail, intensification des missions, réformes successives, manque de reconnaissance, outils numériques inadaptés, collectifs fragilisés et difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Ces risques ne relèvent pas d'une fragilité individuelle des agents. Ils trouvent souvent leur origine dans les conditions concrètes d'exercice des missions.

Quand un service fonctionne durablement en sous-effectif, ce n'est pas à l'agent d'apprendre à mieux supporter la surcharge. C'est à l'organisation de corriger le déséquilibre entre les missions confiées et les moyens disponibles.

Un atelier de gestion du stress ne remplace pas un poste vacant.

Un numéro d'écoute ne réduit pas la charge de travail.

Une formation au bien-être ne peut pas réparer, à elle seule, une organisation devenue difficilement soutenable.

Ces dispositifs peuvent accompagner les agents, mais ils ne doivent jamais remplacer la prévention primaire, qui consiste à agir sur les causes : les effectifs, la charge réelle de travail, les objectifs, les outils, la reconnaissance professionnelle, la circulation de l'information et l'accompagnement des équipes.

Une analyse à conduire service par service

L'UNSA Douanes DIPA demande que l'analyse soit menée au plus près du terrain, service par service, avec les agents et à partir du travail réellement accompli.

Il ne s'agit pas de remettre en cause de manière générale ou systématique les organisations existantes. Il s'agit de vérifier objectivement si les effectifs, les missions, les horaires, les équipements et les procédures permettent aux agents de travailler durablement sans compromettre leur santé ou leur sécurité.

Cette analyse doit s'appuyer sur des données précises : effectifs réels, postes vacants, charge de travail, objectifs assignés et difficultés rencontrées dans l'utilisation des outils numériques.

La situation de Roissy Fret appelle notamment une attention particulière. Cette direction concentre 80 situations de risques psychosociaux. Seize sont cotées à 12 et aucune de ces seize situations n'est reliée à une action du PAPRI Pact. Ce constat doit déboucher sur un plan de prévention spécifique, construit avec les personnels concernés.

Des risques prioritaires qui appellent des décisions immédiates

Au-delà des RPS, plusieurs situations présentent la cotation maximale : la circulation entre poids lourds, véhicules et piétons à Cargo 7, l'accès au bâtiment 3701, la sécurité de la BSER, les risques de chute dans ses escaliers et la saturation des espaces de stockage de la Recette interrégionale.

Concernant Cargo 7, l'UNSA reconnaît les démarches déjà engagées par la DIPA auprès des partenaires compétents. Toutefois, celles-ci n'ont encore débouché ni sur un calendrier ferme ni sur des travaux effectifs. Le blocage doit maintenant être porté au niveau institutionnel approprié, tout en mettant immédiatement en place des mesures conservatoires pour les agents.

Le bâtiment 3701 constitue également un dossier majeur. Des travaux lourds et de longue durée sont annoncés. Pour l'UNSA, le relogement temporaire doit rester l'hypothèse de référence tant que l'administration n'aura pas démontré, sur la base des diagnostics, que le maintien des agents garantit une protection équivalente.

Le DUERP devra être actualisé avant toute décision sur l'organisation du chantier afin d'évaluer, pour chaque service, les risques liés aux travaux, à l'amiante, à la coactivité et aux conditions éventuelles de maintien dans les locaux. Cette évaluation devra être reliée à des actions précises, financées et programmées dans le PAPRIPACT.

Passer enfin du constat à l'action

L'UNSA Douanes DIPA demande une version complétée et réellement opérationnelle du PAPRIPACT.

Chaque risque prioritaire doit conduire à une décision de prévention explicite. Chaque action doit comporter un pilote, une échéance, un coût estimé, un financement identifié et un indicateur de résultat. Chaque mesure déclarée réalisée doit être contrôlée, puis suivie d'une nouvelle cotation du risque.

Nous reconnaissons pleinement le travail accompli par le pôle prévention. Mais ce travail ne pourra produire tous ses effets que si les préconisations sont suivies de décisions, de moyens et d'actions visibles dans les services.

Pour l'UNSA Douanes DIPA, la priorité est claire : agir sur les sous-effectifs, la charge de travail et les organisations qui fragilisent les agents et les collectifs.

Le papier ne protège personne.

La prévention doit maintenant devenir visible dans le quotidien des agents.

Les risques sont connus. Les alertes sont posées. Les priorités sont identifiées.

Il est temps d'agir.